



Entre 2007 et 2012, les quatre plus grandes aires urbaines de la région, plus dynamiques, gagnent de la population. La population dans l'aire urbaine de Troyes croît à un rythme annuel de +0,4 %, soit 740 habitants de plus par an. Dans celles de Reims et de Châlons-en-Champagne, la croissance est moins soutenue, respectivement +0,2 % et +0,1 % par an, tandis que la population de l'aire de Charleville-Mézières reste stable. Les quatre autres aires urbaines de la région (Épernay, Sedan, Saint-Dizier et Chaumont), plus petites, attirent moins de ménages dans leur couronne périurbaine et perdent ainsi de la population.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 5 549 000 personnes résident dans la grande région du nord-est. La densité de l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine est de 96 habitants au km<sup>2</sup>, inférieure à la moyenne nationale (115 habitants au km<sup>2</sup>). La population est très dense dans l'aire métropolitaine de Strasbourg et dans les quatre aires urbaines de plus de 200 000 habitants que sont Nancy, Metz, Reims et Mulhouse. À l'opposé, d'importants espaces ruraux sont très peu peuplés.

La population de la grande région du nord-est augmente de 0,2 % par an en moyenne entre 2007 et 2012. La croissance démographique est plus marquée dans les territoires frontaliers avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse ou limitrophes de l'Île-de-France. La Champagne-Ardenne couvre 44,5 % de la superficie de cette nouvelle entité, pour 24,1 % de sa population.

➤ **Pour en savoir plus**

[Un quart de la population de la grande région du nord-est réside en Champagne-Ardenne](#)

Insee Analyses Champagne-Ardenne N° 6 - janvier 2015 disponible sur : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



*Le jeudi 15 janvier 2015 commence l'enquête annuelle de recensement auprès d'une partie de la population vivant en Champagne-Ardenne. Les agents recenseurs rendront visite à environ 212 000 Champardennais dans les 402 communes concernées en 2015. Cette année, l'ensemble des personnes concernées auront le choix entre le formulaire électronique ou les questionnaires papier, « feuille de logement » et « bulletin individuel », transmis par l'agent recenseur. La collecte se terminera les samedis 14 ou 21 février 2015 selon la taille de la commune.*

*Pour tout savoir du recensement et de son utilité, consultez le site : [le recensement et moi](#).*